



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Statistiques économiques : statistiques des services

### Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, en annexe à la présente note, le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (responsable : Organisation de coopération et de développement économiques), conformément à la demande formulée par la Commission à sa trentième session<sup>1</sup>.

#### Questions sur lesquelles la Commission est appelée à se prononcer

La Commission est priée de donner son avis sur le plan d'action pour l'établissement du projet de manuel des statistiques du commerce international des services, qui figure dans l'appendice au rapport de l'Équipe spéciale.

#### Note

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24)*, chap. I.B.

\* E/CN.3/2000/1.

## Annexe

### Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

1. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a progressé dans l'élaboration du projet de manuel des statistiques du commerce international des services, tout au long de l'année 1999. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est responsable de l'Équipe spéciale, qui est composée de membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Division de statistique de l'ONU, du Fonds monétaire international (FMI), de la Commission européenne et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

2. Le projet de manuel devrait répondre à des besoins très divers en matière de statistiques, mais l'accent est mis en particulier sur ceux de l'Accord général sur le commerce des services. Le manuel tend à s'aligner autant que possible sur les normes de compilation existantes mais propose une vision du commerce international des services plus large que celle de la balance des paiements classique figurant dans la cinquième édition du manuel de la balance des paiements<sup>1</sup> (BPM5) du FMI. Il traite en particulier de la fourniture de services à l'échelle locale par l'intermédiaire d'une présence commerciale étrangère, présente les services fournis dans le cadre des échanges commerciaux de type courant entre résidents et non-résidents selon une classification plus détaillée que celle qui est donnée dans le BPM5, et, en se fondant sur les catégories définies dans l'Accord général sur le commerce des services, examine plusieurs «modes de fourniture» permettant d'assurer les services. Il met en outre en relation les classifications utilisées dans le projet de manuel et celles de la Classification centrale des produits (CPC), version 1.0<sup>2</sup> et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI/Rev.3)<sup>3</sup>.

3. Les versions provisoires du manuel ont été examinées dans le cadre du Séminaire des Nations Unies sur le Système de comptabilité nationale, qui s'est tenu à Curaçao du 31 mai au 4 juin 1999, et à l'occasion d'une réunion d'experts de l'OCDE et de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) (5 et 6 juillet 1999).

4. Le 7 juillet 1999, l'Équipe spéciale a étudié les observations qui lui ont été communiquées à l'issue de ces deux réunions; elle a présenté une nouvelle version provisoire du manuel le 5 novembre 1999.

5. Le chapitre 4 de ce manuel provisoire, qui traite des échanges de services par le biais de «filiales étrangères», a été présenté au Groupe de travail statistique du Comité de l'industrie de l'OCDE durant la session consacrée à la globalisation (18 et 19 novembre 1999).

6. La Division de statistique de l'ONU et le FMI ont communiqué le projet de manuel aux organismes de statistique de tous les pays membres pour qu'il soit analysé à l'échelle mondiale en novembre 1999. L'OCDE a également envoyé des exemplaires du manuel aux membres du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et l'a affiché sur son site Web. Il a été demandé aux intéressés de faire part de leurs observations avant le 21 janvier 2000.

7. L'Équipe spéciale prévoit de se réunir en février 2000 à Washington afin de passer en revue les observations reçues et d'établir une version du manuel qui sera examinée dans l'année par un groupe d'experts de l'ONU chargé d'en finaliser le texte pour le soumettre à la Commission de statistique en 2001 (on trouvera ci-après dans l'appendice les dates prévues pour l'achèvement du manuel).

#### Notes

<sup>1</sup> Washington, 1996.

<sup>2</sup> Études statistiques, série M, No 77, version 1.0 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.5).

<sup>3</sup> Ibid., No 34, Révision 3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XVII.12).

---

## Appendice

### Dates prévues pour l'achèvement du manuel des statistiques du commerce international des services

#### 2000

21 janvier

Date limite de présentation des observations issues de l'examen du projet de manuel à l'échelle mondiale

Février

Réunion au siège du FMI (Washington) de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, qui passera en revue les conclusions de l'examen mondial et élaborera une version finale du manuel

Février-mars

Rapport de l'Équipe spéciale à la Commission de statistique

Milieu de l'année

Réunion à New York du groupe d'experts de l'ONU pour parachever le manuel, suivie d'une réunion de l'Équipe spéciale

#### 2001

Présentation du manuel achevé à la Commission de statistique pour approbation

---